

# La Société générale et Universal lancent une carte bancaire très musicale

Une carte bancaire pour acquérir de la musique ? C'est désormais possible. Selon *Le Figaro*, la **Société générale** et la major **Universal** s'apprête à lancer «**So music**», une carte bancaire destinée avant aux jeunes amateurs de musique en ligne.

Le **co-marquage** ou « **co-branding** » désormais autorisé par la loi, permet à une banque de s'allier à un partenaire pour proposer une carte destinée à faire bénéficier le détenteur d'avantages commerciaux.

Pour la carte « So Music », un abonnement mensuel de **12 euros** ou **24 euros** si le souscripteur a plus de 30 ans, offre la possibilité de télécharger des titres du catalogue d'Universal, et permet également d'accéder aux autres services proposés par le site [somatic.fr](http://somatic.fr). Les abonnés pourront, entre autres, être informés et disposer de places de concert plusieurs semaines avant le grand public.

Néanmoins, l'avantage majeur de la carte semble résider dans les ristournes qu'elles proposent sur la musique. Les détenteurs pourront bénéficier de réductions de **50% sur un titre** et de **30% sur un album**. Toutefois, si l'acheteur souhaite un accès illimité sur un genre musical précis, il devra déboursier 2,50 euros par mois, ou 4,99 euros, s'il désire un accès illimité à l'ensemble du catalogue. Comme toute bonne carte bancaire, l'heureux propriétaire devra s'acquitter également de la cotisation inhérente à ce type de moyen de paiement.

Pour Pascal Nègre, président d'Universal Music France, « *ce type d'offre est un moyen de promouvoir l'accès à la musique légale. (...) Le marché de la musique numérique est jeune. En attendant que le marché se structure, nous devons, en tant que leader, être novateur.* » Le contexte musical morose pousse l'industrie du disque à chercher de nouveaux moyens pour commercialiser son catalogue.

La Société générale de son côté trouve, en plus d'attirer à elle un public jeune, une occasion de se diversifier. Le groupe bancaire devrait proposer par la suite une soixantaine de cartes dont certaines devraient exploiter ce modèle de partenariat.

D'autres groupes se sont déjà lancés dans des entreprises identiques. Pour mémoire, la BNP et Orange avait décidé de s'associer pour lancer une carte bancaire co-brandée. Elle devrait voir le jour dans le courant de l'année.